

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 4 Septembre 2020
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :
en exercice : 19

Date de la convocation :
28 aout 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis salle Ernest Renaud sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

Absents ayant donné procuration à : MIGNE Céline a donné procuration à GAUVRIT Carole

Absents excusés : COUTANCEAU Morgane, GRONDIN Julien, PATRON Gary

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996): LAUNAY Jean-Michel, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 30 JUILLET 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

03/08/2020	TRAVAUX	MELPOMEN	Ecran motorisé - Salle Conseil Municipal - Réhabilitation mairie	1 838,85 €	2 206,62 €
04/08/2020	SIGNALISATION	SIGNAUX GIROD	Coussins berlinois + signalisation - Rue La Bassetière	3 862,24 €	4 634,69 €
06/08/2020	COMMUNICATION	A3 WEB	Site internet : modification charte graphique	1 500,00 €	1 800,00 €
06/08/2020	COMMUNICATION	A3 WEB	Site internet : modification wordpress	450,00 €	540,00 €
06/08/2020	COMMUNICATION	A3 WEB	Site internet : modification affichage articles	150,00 €	180,00 €
06/08/2020	COMMUNICATION	A3 WEB	Site internet : formation	350,00 €	420,00 €
31/08/2020	MAINTENANCE	APAVE	Contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique : jeux zone de loisirs	326,25 €	391,50 €
31/08/2020	TRAVAUX	SERELYS	Mise en place d'une alarme à la mairie	2 842,52 €	3 411,03 €

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	N° parcelle	Superficie (en m ²)	Type
20/07/2020	DIA-26-2020	4	IMPASSE DES MERISIERS	AC 17	468	Maison Individuelle
13/08/2020	DIA-27-2020	1	RUE DU BOCAGE	AH 3	130	Maison Individuelle
17/08/2020	DIA-28-2020	54	RUE DU BOCAGE	AM 226	511	Terrain

DELIBERATIONS

Réf. 01 : MODIFICATION DES OUVERTURES DU LOCAL 2 PLACE SIMONE VEIL : CHOIX DU PRESTATAIRE

Suite à l'attribution du local 2 place Simone Veil, quelques travaux de réhabilitation sont à prévoir : remise aux normes électriques et modification des ouvrants.

La remise aux normes électriques entre dans la délégation que le conseil municipal a consenti au Maire : devis inférieurs à 5 000.00€ HT.

Une consultation a été lancée afin de procéder aux changements des ouvrants (6 entreprises consultées).

M. le Maire présente les devis reçus (montant HT).

SERRURERIE CHALLANDAISE	ouvertures TECHNAL	20 119,01 €
	ouvertures TECHNAL & Kline mixés	18 096,10 €
SERRURERIE LUCONNAISE		19 668,00 €
LOUE		19 453,83 €

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **d'ATTRIBUER** les travaux de modification des ouvertures du local 2 place Simone Veil à l'entreprise SERRURERIE CHALLANDAISE pour un montant de 18 096.10€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 02 : INSTALLATION DE CONTROLE D'ACCES A LA FUTURE MAIRIE (BADGE) : CHOIX DU PRESTATAIRE

Afin de faciliter la gestion des clés de la future mairie et ainsi contrôler les accès, des devis ont été réalisés auprès de différents prestataires.

M. le Maire présente les différentes propositions reçues :

VENDEE SECURITE	3 928.91€ TTC
SETIN	4 970.09€ TTC

M. BOURREAU Robert, conseiller délégué en charge des bâtiments donne des explications quant à la différence de prix entre les 2 propositions :

- VENDEE SECURITE : système filaire : ce qui engendre des perçages dans des ouvertures neuves, changement des barillets, câblage à installer à notre charge, logiciel de paramétrage des badges non évolutif avec d'autres bâtiments

-SETIN : système avec pile lithium (3 à 5 ans de vie), donc pas de fil et câblage à prévoir, changement des cylindre, logiciel évolutif pour d'autres bâtiments.

VOTE : les devis étant inférieur à 5 000.00€, M. le Maire peut signer l'offre dans le cadre de sa délégation consentie par le conseil municipal. Le conseil municipal propose de choisir l'entreprise SETIN pour un montant de 4 970.09€ TTC

Réf. 03 : REHABILITATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE : AVENANT N°2 – LOT 14 ELECTRICITE

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°01 du 27 juin 2019, n°02 du 27 juin 2019, n°01 du 25 juillet 2019 et n°02 du 25 juillet 2019 relatives à l'attribution du marché pôle commercial

M. le Maire présente l'avenant proposé par le maître d'œuvre afin d'installer des prises électriques extérieures :

LOT - ENTREPRISES	MARCHE INITIAL + AVENANT PRECEDENT (HT)	AVENANT PROPOSE (HT)	MONTANT TOTAL (HT)
LOT 14 – ELECTRICITE	32 279.90	723.00	33 002.90

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'avenant n°2 du lot 14 électricité de l'entreprise SA BESSE pour un montant de 723.00€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : TRAVAUX DE VOIRIE : CHEMIN DE LA GELONNIERE, LA MOUZINIERE, LA DAVIERE ET LES DEPOTS DES SERVICES TECHNIQUES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. le Maire informe le conseil municipal que des travaux de voiries sont à prévoir dans plusieurs lieux-dits.

M. le Maire présente les différentes propositions reçues (montant HT) :

	SEDEP	SSMTP	CTCV
Chemin de la Gelonnière	12 520.00€	15 394.00€	20 475.00€
Chemin de la Mouzinière	2 182.00€	1 356.25€	2 571.50€
Chemin de la Davière	371.20€	791.20€	1 560.00€
Nettoyage dépôts des services techniques	885.00€	2 090.00€	2 310.00€
TOTAL HT	15 958.20€	19 631.45€	26 916.50€
TOTAL TTC	19 149.84€	23 557.74€	32 299.80€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les travaux de voirie (Chemin de la Gelonnière, La Mouzinière, la Davière et dépôts des services techniques) à l'entreprise **SEDEP** pour un montant de 19 149.84€ TTC et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 05 : LA CABANE ENCHANTEE (MICRO-CRECHE) : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme GAUBERT Christelle, gérante de la future structure micro-crèche « la cabane enchantée » a faite parvenir une demande de subvention afin de pouvoir mettre en œuvre son projet et notamment l'acquisition de jeux d'extérieurs et d'éveils aux enfants.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **DE NE PAS OCTROYER** de subvention à la Cabane Enchantée (micro-crèche) et **TRANSFERE** la demande à la communauté des communes du Pays des Achards, compétente dans le domaine enfance/jeunesse.

Questions diverses :

- Vente des biens Consort TOUZEAU : M. le Maire informe le conseil municipal que les biens de la famille TOUZEAU sont en vente et que des acquéreurs se sont déjà positionnés. Une partie des biens vendus pourrait intéresser la commune dans le cadre de l'aménagement de la voirie rue Jean Yole et notamment sa sécurité. M. le Maire va rencontrer les futurs acquéreurs.
- Future mairie : le nettoyage de fin de chantier n'ayant pas été prévu dans le marché, M. le Maire demande

au conseil municipal ce qu'il souhaite faire : nettoyage par une entreprise ou nettoyage par les agents communaux. Le conseil municipal décide de faire appel à une société de nettoyage.

- Horaires de la future mairie : M. le Maire indique au conseil municipal que depuis la fin de la distribution des sacs jaunes et de la délivrance des cartes d'identité, la fréquentation a beaucoup diminué les vendredis après-midi et est devenue presque inexistante. M. le Maire propose, à l'occasion du changement de siège social de la mairie, de revoir les horaires d'ouverture de la mairie. Le conseil municipal modifie les horaires de la manière suivante : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 + un après-midi sur rendez-vous
- Devenir de la mairie actuelle : le conseil municipal souhaite que le bâtiment soit réhabilité afin de pouvoir y accueillir des associations (Gribouilles d'artistes, la paroisse Notre Dame de la Forêt)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 22h30

Le Maire, Joël BRET